



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Réfection du bâtiment des services techniques communaux

L'opération, qui bénéficie d'un soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, devrait s'achever à la fin de l'été. Pour mémoire, elle vise à rénover la toiture et les châssis vitrés de l'édifice permettant ainsi d'assurer sa pérennité et d'améliorer la sécurité du personnel et des biens.

Norbert LECHES

Adjoint aux petits travaux

Un sondage à été distribué à nos aînés concernant les présents de fin d'année offerts par le CCAS.

A ce jour beaucoup de personnes n'ont pas répondu.

Pour les retardataires, merci de bien vouloir faire connaître votre choix avant le 15 septembre auprès du CCAS.

Jeannette JAKUBOWSKI

Adjointe responsable du CCAS

Agenda

Dimanche 5 septembre

Forum des associations de 9h00 à 12h00 à la salle des fêtes.

Venez nombreux, la plupart des associations seront présentes.

Samedi 4 septembre

Challenge Cochard-Archimbaud et coupe de la municipalité au boulodrome

Organisé par le club bouliste

Mercredi 8 septembre

Finale du concours de boules.

Boulodrome

Jeudi 16 septembre

Assemblée générale de la marelle des Fleurs
À 18h30

Salle des Glycines

Jeudi 30 septembre

Assemblée générale de la chorale Jannechante.
A 20h ancienne mairie

Vendredi 1^{er} octobre

Permanence sécurité-sûreté avec Le conseiller délégué à la sécurité

De 18h00 à 19h30

Mairie de Janneyrias

Vendredi 1^{er} octobre

Assemblée générale de Janneyrias téléthon

À 19h30 à la salle des fêtes

Samedi 2 octobre

Randonnée organisée par le JAN

Et vente de parts de paëlla

Renseignements /inscriptions auprès de l'association JAN

Janneyrias.jan@gmail.com

Dimanche 3 octobre

Sous réserve de l'évolution sanitaire

Brocante au parc organisée par le Comité des fêtes.

Toutes les informations seront communiquées sur le site internet de la commune, n'hésitez pas à le consulter régulièrement.



Septembre-Octobre 2021

Directeur de la publication : Jean-Louis Turmaud
Responsable de la publication : Magali Laboureur
Rédaction/mise en page : Magali Laboureur

Le P'tit Janneyssien

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi - 9H00 à 12H00

Mardi - 14H00 à 18H30

Mercredi - 14H00 à 18H00

Vendredi - 14H00 à 18H00

Fermée le jeudi et le samedi

Contacts :

Tél: 04 78 32 02 43

accueil.secretariat@janneyrias.fr

Informations Municipales

Vie scolaire



Top chef à l'école des Fleurs

Suite au marché lancé par la municipalité pour la restauration scolaire à compter de septembre 2021, le jury composé de : Karine Trufinet, Nathalie Rouba Loprete, Jeannette Jakubowski, Magali Laboureur, Audrey Ribeyrol et Roger Alligier, a procédé à la dégustation d'échantillons de repas-types proposés par les candidats. Le mieux noté d'entre eux, la société RPC (actuel prestataire), s'est vu attribuer la charge de concocter les repas qui seront servis à vos enfants.

Résultats consultables en mairie.

Roger ALLIGIER, adjoint au scolaire

Cimetière

Dans la partie centrale de notre cimetière, certaines concessions (voir liste affichée au panneau mural du cimetière) font l'objet d'une reprise par la municipalité suite à un non renouvellement ou à un arrêté municipal.

J'avais constaté en novembre 2020 que ces concessions avaient été fleuries à la Toussaint.

Les familles qui continuent d'entretenir leur concession et ne souhaitant pas qu'elle soit enlevée sont priées de se présenter en mairie avant le 31 décembre 2021 pour procéder au renouvellement de leur concession.

Roger ALLIGIER

Adjoint en charge du cimetière

Info communication

De nouveaux équipements au service de la communication dans la commune:

Comme vous avez pu le constater, notre panneau d'affichage numérique montre, depuis quelques temps déjà, des signes de fatigue.

Nous allons donc le remplacer par un panneau tout neuf ! Grâce à la technologie LED, les informations seront plus claires et plus lisibles.

Un second panneau sera également installé sur le parking de l'école des Fleurs.

Afin que la communication soit à la portée de tous, une application mobile téléchargeable gratuitement sera mise en place.

Enfin, le panneau d'affichage situé sur le mur de la mairie sera remplacé par un écran numérique tactile.

La mise en service de ces équipements devrait se faire au cours du dernier trimestre 2021.

Magali LABOUREUR, adjointe en charge de la communication.



Suivez-nous !
Commune de Janneyrias

● Respect des règles de bon voisinage

Suite à de trop nombreuses plaintes concernant le non-respect des heures autorisées pour les nuisances sonores liées aux travaux et au jardinage, nous vous rappelons que selon l'arrêté préfectoral n°97-5126 :

Les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les travaux de chantier liés aux bâtiments et leurs équipements sont autorisés :

- de 7h00 à 20h00
- INTERDITS les dimanches et jours fériés.

Nous rappelons que d'après l'article L3133-1 du Code du Travail, les fêtes légales ci-après désignées sont des jours fériés :

Le 1er janvier ; le lundi de Pâques ; le 1er mai ; le 8 mai ; l'Ascension ; le lundi de Pentecôte ; le 14 juillet ; l'Assomption (15 aout) ; la Toussaint ; le 11 novembre ; le jour de Noël.

Cela semble assez clair.

Les règles de bon voisinage commencent par cela donc merci d'en prendre note.

Nous vivons à la campagne alors préservons notre qualité de vie.

Avec la gendarmerie nous continuerons à faire respecter le bien vivre à JANNEYRIAS.

● Vitesse à Janneyrias

Suite à la pose du radar pédagogique au niveau des nouvelles chicanes sur la route de Crémieu, en Avril et Mai 2021, il en ressort que la vitesse moyenne:

- dans le sens PONT DE CHERUY vers PUSIGNAN est de 35,91 km/h
- dans le sens PUSIGNAN vers PONT DE CHERUY est de 37.10 km/h

Nous sommes très satisfaits de ces résultats car cela démontre l'utilité de ces ouvrages.

Fin mai, le radar pédagogique a été posé chemin de Charpenay suite à une demande de riverains, il en ressort que la vitesse moyenne :

- dans le sens ZA du bois St Pierre vers route de Crémieu est de 29,47 km/h
- dans le sens route de Crémieu vers la ZA du bois St Pierre est de 31,04 km/h

Concernant la route de Villette d'Anthon, les résultats n'étaient pas bons. Des contrôles radar ont été effectués et des procès-verbaux dressés. Cela continuera d'ailleurs avec la Gendarmerie de PONT DE CHERUY et la brigade motorisée de LA VERPILLIERE.

Le Département a été alerté également car il s'agit d'une route lui appartenant.

Actuellement le radar est sur un autre axe et nous ne manquerons pas de faire remonter les informations qui nous sont très utiles.

Agir pour l'environnement. Le nettoyage de printemps..... à la rentrée !!!

Le traditionnel nettoyage de printemps a dû être annulé en raison de la situation sanitaire. Cependant, la municipalité souhaite maintenir autant que possible cet événement annuel et important pour le bien-vivre à Janneyrias.

Aussi, en lien avec le comité consultatif environnement, il a été décidé de fixer la nouvelle date dans le cadre de la journée mondiale du nettoyage de notre planète dénommée « World Cleanup Day ».

Dès lors, si la propreté des rues du village et notamment des espaces naturels (chemins, forêt etc..) est quelque chose qui vous tient à cœur, venez participer à ce moment convivial, citoyen et d'action pour l'environnement dont la préservation nous concerne tous.

Pour participer, rendez-vous le **SAMEDI 18 SEPTEMBRE** sur le parking de l'école à partir de **8h30** afin de constituer les groupes pour les différents parcours.

Lancement du nettoyage vers 9h00.

La commune fournira notamment des sacs et gants de ramassage.

Si vous souhaitez plus d'information sur le World Cleanup Day : <https://www.worldcleanupday.fr/>

Cadre de vie

Par Jean-Jacques LALLAIN , conseiller municipal délégué à la sécurité

Rappel de quelques règles et bons gestes concernant les chiens :

Force est de constater que bon nombre de promeneurs, vététistes, coureurs.... ne sont pas toujours rassurés de croiser un chien qui n'est pas tenu en laisse par son maître notamment sur nos chemins de promenade en campagne. De même, il n'est pas très sympathique de constater, lors de nos balades, qu'un certain nombre de déjections canines jonchent le sol des espaces publics (espaces verts, places, trottoirs).

Aussi, nous rappelons que les maîtres doivent veiller à ce que leurs chiens ne soient pas en état de divagation, et ne puissent constituer un risque d'accident, ni porter atteinte à l'hygiène, à la sécurité et à la tranquillité publique.



Ils doivent ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs, parkings, ou toute autre partie de la voie publique réservée à la circulation des piétons ainsi que dans les espaces verts...

Enfin, des règles et procédures particulières s'appliquent pour les chiens dits « susceptibles d'être dangereux » (chiens de 1ère et 2ème catégories) dont notamment une attestation d'aptitude pour les propriétaires, un permis de détention délivré par le Maire et la nécessité d'être muselés et tenus en laisse sur les voies et lieux publics. L'accès à certains espaces peut d'ailleurs être interdit. Des sanctions lourdes peuvent être encourues en cas de non-respect des différentes règles.

◇ Plus d'infos sur le site internet de la commune, rubrique sécurité.

Pour le bien de tous, sécurisons l'espace public et respectons les règles pour mieux le partager.